

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 113-2019

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	20/12/2019
Présents	10
Absents	13
Procurations	2
Votants	12

Par suite d'une convocation en date du vingt décembre deux mille dix-neuf, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **vingt-sept décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

2^e convocation avec ordre du jour inchangé
suite à l'absence de quorum lors de la précédente séance du 19 décembre 2019.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CATALA Fabien, CAMOU Claudine, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, BOURDONCLE Stéphane, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : CIBIEL Christian à Nicole QUILLIEN, CAZANAVE Véronique à Pierre GARCIA.

Absents : CAUX Xavier, DILLON Valérie, CIBIEL Christian, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Fonds de concours CCPM (Communauté de Communes du Pays de Mirepoix) pour les travaux du restaurant scolaire, des préaux et de la salle d'activité du groupe scolaire Jean Jaurès ainsi que la réalisation de la couche de roulement sur le chemin de la station d'épuration

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux engagés au restaurant scolaire, les préaux et la salle d'activité du Groupe scolaire Jean Jaurès ainsi que la réalisation de la couche de roulement sur le chemin de la station peuvent faire l'objet d'une demande de subvention « fonds de concours » auprès de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix, sur le montant restant à la charge de la commune pour chaque opération.

Elle propose de signer une convention avec la Communauté de communes sur la base des plans de financement ci-dessous :

1. Restaurant scolaire Jean Jaurès : réalisation du bureau et vestiaire, vérification du respect de la chaîne alimentaire

Travaux	HT (en €)	TTC (en €)
Mission de maîtrise d'œuvre (mission de base)	11 080.00	
Contrôle technique de construction	2 100.00	
Etablissement attestation réglementaire après travaux	450.00	
Mission de coordination sécurité et protection de la santé	1 440.00	
Marché de travaux n° 2019-003 (du lot 1 au lot 8)	105 565.63	
Total	120 635.63	144 762.76
Conseil Départemental - FDAL	24 800.00	
Etat - DETR	64 870.00	
Total subventions demandées		- 89 670.00
Reste à charge de la commune		55 092.76
Fonds de concours CCPM 50 %		27 546.38

REÇU EN PREFECTURE

le 09/01/2020

Application agréée E-legalite.com

2. Groupe scolaire Jean Jaurès : travaux de mise en accessibilité bâtiment B primaire, réfection des plafonds des préaux extérieurs et salle de motricité

Travaux	HT (en €)	TTC (en €)
Mise en accessibilité bâtiment B primaire	8 557.53	10 269.04
Subventions perçues du CR Occitanie et CD 09		- 4 101.79
Reste à charge de la commune		6 167.25
Réfection plafond préaux extérieurs et salle de motricité (Aucune subvention demandée)	15 600.00	18 720.00
Total du reste à charge		24 887.25
Fonds de concours CCPM 50 %		12 443.63

3. Réalisation de la couche de roulement sur le chemin de la station d'épuration

De lourds travaux sont nécessaires sur la voie communale desservant les locaux de l'annexe de la Communauté de communes du Pays de Mirepoix fréquemment utilisée par les services intercommunaux, la station d'épuration et le parking des vétérinaires.

Sachant que le coût des travaux est estimé à 32 000 €, la commune sollicite de la CCPM une participation financière par le biais d'un fonds de concours à hauteur de 50 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de sa présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de solliciter la Communauté de communes du Pays de Mirepoix pour le financement par fonds de concours des travaux concernant :
 - la réalisation du bureau et vestiaire, vérification du respect de la chaîne alimentaire au restaurant scolaire Jean Jaurès ;
 - la mise en accessibilité du bâtiment B primaire, réfection des plafonds des préaux extérieurs et salle de motricité ;
 - la réalisation de la couche de roulement sur le chemin de la station d'épuration.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire

Nicole QUILLIEN

Pierre GARCIA

REÇU EN PREFECTURE

le 09/01/2020

Application agréée E-legalite.com